

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
16 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février
à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Jo ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à *Christine BEYRIA*, Bernard ANÉ à *Stéphane BOUCHARD*, Corinne GOMEZ à *Jo ALAUX*, Michaël BOUTINES à *Jean-Pierre DESPAX*.

Absente : Martine RUIZ TAUSTE, Vanessa BUSQUET.

Secrétaire de séance : Eric DAUBRIAC

Délibération n°2026-06

Objet : 2026-06 Restructuration de l'ancienne gendarmerie : choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la procédure de consultation de la mission d'AMO programmatique pour la restructuration de l'ancienne gendarmerie de Lombez.

Vu la délibération en date du **08/12/2025**, approuvant le lancement de la « **consultation de la mission d'AMO programmatique pour la restructuration de l'ancienne gendarmerie de Lombez** ».

- Lancement de l'appel à candidatures le **27/10/2026**
- Date limite de remise des candidatures le **28/11/2025 à 12h**
- Une CAO s'est réunie le **21/01/2026**, après analyse des 13 offres reçues, la CAO a proposé d'auditionner les trois candidats les mieux classés lors d'une deuxième CAO le **18/02/2025** :
 - **PROJEMA**
 - **CRESCENDO**
 - **ACE BATIMENT**

Les offres ont été analysées au regard des critères suivants :

- 1 – Adéquation du projet aux besoins et exigences du programme et fonctionnement du projet proposé ;
- 2 – Qualité de l’insertion dans le site et qualité architecturale et paysagère de l’ensemble, tant pour la perception extérieure de l’équipement que pour les espaces intérieurs ;
- 3 – Qualité et performance énergétique et environnementale du projet, qualité des principes constructifs et de leur durabilité ;
- 4 – Compatibilité du projet avec l’enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux y compris la qualité de l’approche en coût global de l’opération (coûts d’exploitation et de maintenance)
- 5 – Respect du planning et proposition d’optimisation de la durée et du phasage des travaux
- Lors de la CAO qui s’est réunie le **18/02/2026**, celle-ci a retenu à l’unanimité, le candidat le mieux classé :
 - CRESCENDO

Après délibération, le Conseil municipal décide **à l’unanimité**,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- De suivre l’avis de la CAO et de signer le marché de mission de maîtrise d’œuvre pour la « **la mission d’AMO programmatique pour la restructuration de l’ancienne gendarmerie de Lombez** » et tous documents s’y afférent.

Le Maire, Jean-Pierre COT

